



Houilles, le 28 juin 2021

Objet : circulaire de rentrée en 6^{ème}

Chers parents,

Nous sommes heureux d'accueillir vos enfants en classe de 6^{ème} à la prochaine rentrée. Afin de faciliter leur adaptation, de mieux faire connaissance, ils sont invités le jeudi 2 septembre à participer à une journée « hors les murs ».

Vous trouverez ci-après les informations pratiques qui concernent ces journées d'intégration. Nous vous invitons à lire attentivement l'ensemble des documents. Nous attirons votre attention sur le fait que vous devez munir votre enfant de l'autorisation de sortie dûment complétée, **le jour même de la rentrée**, afin qu'il puisse participer aux activités.

Nous rappelons que vous trouverez la liste des fournitures sur le site du collège <http://www.institut-ste-therese.fr> ainsi qu'une liste de lectures pour les vacances.

Dans l'attente de rencontrer vos enfants, croyez, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments dévoués,

Mme D'Izarny
Chef d'établissement

Mme Godefroy
Responsable du niveau 6^{ème}



Journées d'intégration des classes de 6^{ème}

Les horaires

Jeudi 2 septembre : de **8h20 à 18h**.

Vendredi 3 septembre : de **9h15 à 17h**.

A partir du lundi 6 septembre : Horaire selon emploi du temps

Le matériel pour les 2 et 3 septembre

Jeudi 2 septembre :

- Dans un sac à dos : la **trousse**, un cahier de brouillon, un pique-nique, un goûter, une gourde, un vêtement de pluie.
- De bonnes chaussures pour marcher.
- Les médicaments et ordonnance en cas de PAI.
- Aucune autre affaire n'est à apporter ce jour-là. (Le téléphone portable est interdit)

Vendredi 3 septembre :

- Le cartable.
- La trousse.
- Les crayons de couleur.
- Le cahier de brouillon.
- Le carnet de liaison distribué la veille.
- L'agenda distribué la veille.
- Le matériel nécessaire aux deux premières heures de cours de l'après-midi (selon l'emploi du temps distribué la veille)

A partir du lundi 6 septembre :

Cartable, avec le matériel nécessaire, selon l'emploi du temps.



Coupon à rapporter impérativement le jour de la rentrée

Autorisation de sortie pour le jeudi 2 septembre 2021

Je soussigné

Autorise mon fils/ma fille

à participer à la journée d'intégration du jeudi 2 septembre.

La personne à contacter en cas d'urgence est.....

Tel portable :

Fait à Houilles le

Signature du responsable légal :

NB : En cas de PAI, votre enfant devra avoir sur lui ses médicaments ainsi que l'ordonnance du médecin le jeudi 2 septembre. A compter du 3 septembre, ces derniers seront déposés à l'infirmerie.